



DÉCISION DU MAIRE
N° 2023 - 027

Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Cession

DOMAINE ET PATRIMOINE
ALIENATIONS DE GRE A GRE DE FAUTEUILS DE CINEMA

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu les résultats de la vente aux enchères du mois de décembre 2022 ;
- Vu la proposition d'achat écrite faite par monsieur Rémi [REDACTED] en date du 17 février 2023 ;
- Vu la proposition d'achat écrite faite par madame Inès [REDACTED] en date du 24 février 2023 ;
- Vu la proposition d'achat écrite faite par monsieur Tristan [REDACTED] en date du 27 février 2023 ;
- Vu la proposition d'achat écrite faite par monsieur Yvan [REDACTED] en date du 03 mars 2023 ;
- Vu la proposition d'achat écrite faite par monsieur Michael [REDACTED] en date du 07 mars 2023 ;
- Vu la proposition d'achat écrite faite par monsieur Cédric [REDACTED] en date du 07 mars 2023 ;

DECIDE

- De céder 2 fauteuils de cinéma à monsieur Rémi [REDACTED] pour un montant de 48 € TTC ;
- De céder 6 fauteuils de cinéma à madame Inès [REDACTED] pour un montant de 144 € TTC ;
- De céder 3 fauteuils de cinéma à monsieur Tristan [REDACTED] pour un montant de 72 € TTC ;
- De céder 1 fauteuil de cinéma à monsieur Yvan [REDACTED] pour un montant de 24 € TTC ;
- De céder 6 fauteuils de cinéma à monsieur Michael [REDACTED] pour un montant de 144 € TTC ;
- De céder 9 fauteuils de cinéma à monsieur Cédric [REDACTED] pour un montant de 216 € TTC ;
- De procéder à toutes les démarches et de signer tous les documents nécessaires à ces ventes.



A Tonnerre, le 06 mars 2023

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre